



Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté (Siren : 200032928)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Pôle métropolitain
Commune siège	Besançon
Arrondissement	Besançon
Département	Doubs
Interdépartemental	oui

Date de création

Date de création	24/07/2012
Date d'effet	06/08/2012

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	Mme Anne VIGNOT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	La City
Numéro et libellé dans la voie	4 Rue Gabriel Plançon
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	25000 BESANCON
Téléphone	
Fax	
Courriel	pole.centrefc@grandbesancon.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	379 222
-----------------------------	---------

Densité moyenne	234,62
-----------------	--------

Périmètres

Nombre total de membres : 6
- Dont 6 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.
70	CA de Vesoul (247000011)	CA
39	CA du Grand Dole (200010650)	CA
39	CA ECLA (Espace Communautaire Lons Agglomération) (200071116)	CA
25	CC du Grand Pontarlier (242500338)	CC
25	CC du Val de Morteau (242504116)	CC
25	CU Grand Besançon Métropole (242500361)	CU

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 6

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, ainsi que toutes les opérations de développement commercial et touristique.
Développement et aménagement social et culturel
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche
Le Pôle a compétence pour mener des actions d'intérêt métropolitain en matière de promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur.
- Activités culturelles ou socioculturelles
Le Pôle a compétence pour mener des actions d'intérêt métropolitain en matière de promotion de la culture.
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
Le Pôle a compétence pour mener des actions d'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de territoire et de l'espace.
- Organisation des transports non urbains
Le Pôle a compétence pour mener des actions d'intérêt métropolitain en matière de développement des infrastructures et des services de transport au sens des articles L 1231-10 à L 1231-13 du Code des Transports.
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
Le Pôle a compétence pour mener des actions d'intérêt métropolitain en matière de promotion du tourisme.

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)